



**Aix en Provence**  
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'AIX-EN-PROVENCE**

---

Séance publique du

17 mai 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

---

**2010.461**

**OBJET** : AVENANT À LA CONVENTION DE FINANCEMENT PASSÉE AVEC LE SYNDICAT MIXTE D'ENERGIE DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE 'TRAVAUX D'INTÉGRATION DES OUVRAGES DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DANS L'ENVIRONNEMENT - PROGRAMME 2008'

Le 17/05/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 11/05/2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Étaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Mme Brigitte DEVESA à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Robert FOUQUET à M. Alexandre GALLESE, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI

**Excusés sans pouvoir :**

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Martine FENESTRAZ, M. Christian LOUIT, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Fleur SKRIVAN

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Jules SUSINI donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services Techniques  
Département Infrastructures  
Direction Eclairage Public - Chauffage Urbain

RAPPORT POUR  
LE **CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 17/05/10

-----

**RAPPORTEUR** : M. Jules SUSINI

**Politique Publique** : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

**OBJET** : AVENANT À LA CONVENTION DE FINANCEMENT PASSÉE AVEC LE SYNDICAT MIXTE D'ENERGIE DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE 'TRAVAUX D'INTÉGRATION DES OUVRAGES DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DANS L'ENVIRONNEMENT - PROGRAMME 2008' - Décision du Conseil

Mes chers collègues,

Par délibération du Conseil Municipal 2009-218 du 9 Mars 2009, la Ville a autorisé Madame le Député Maire à signer la convention 2008 passée avec le SMED 13 relative au financement de travaux d'intégration des ouvrages de distribution publique d'énergie électrique dans l'environnement.

Cette convention afférente à la mise en technique discrète et en souterrain des réseaux de distribution publique d'énergie électrique du Boulevard Charrier, du Boulevard d'Olonne et de la rue Reine Astrid doit aujourd'hui faire l'objet d'un avenant modifiant son contenu ainsi que son incidence financière.

En effet, il est apparu opportun d'intégrer la mise en souterrain des réseaux d'éclairage public et de communications électroniques à cette convention.

Ainsi, l'opération initialement estimée à 163 993 €HT atteint un coût global de 230 139 €HT portant la part communale des travaux à 142 143 €HT.

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Député Maire à signer l'avenant N° 1 ci-annexé
- **DIRE** que la dépense supplémentaire en résultant, d'un montant de 71 935 €TTC sera imputée sur le budget de la Ville au 90832 20418 1240 qui présente les disponibilités nécessaires.

**2010.461 - AVENANT À LA CONVENTION DE FINANCEMENT PASSÉE AVEC LE SYNDICAT MIXTE D'ENERGIE DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE 'TRAVAUX D'INTÉGRATION DES OUVRAGES DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DANS L'ENVIRONNEMENT - PROGRAMME 2008'**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 50</b>
<b>Présents</b>	<b>: 47</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 50</b>
<b>Pour</b>	<b>: 50</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/05/2010  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**



**AVENANT N° 1  
A LA CONVENTION DE FINANCEMENT « TRAVAUX D'INTEGRATION  
DANS L'ENVIRONNEMENT DES OUVRAGES  
DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ENERGIE ELECTRIQUE »  
PROGRAMME 2008 / SMED13 / COMMUNE D'AIX EN PROVENCE**

**1. Renseignements sur la convention de financement de travaux**

• **Convention de financement de travaux entre :**

Le Syndicat Mixte d'Énergie du Département des Bouches du Rhône (SMED13), Maître d'Ouvrage,

et la Commune D'AIX EN PROVENCE,

- **convention de financement ayant fait l'objet de la délibération n°2009.0218 du 9 mars 2009.**

Lieu des travaux : **Boulevard Charrier, Boulevard d'Ollone et Rue de la Reine Astrid**

**2. Avenant à la convention de financement des travaux**

**Article 1<sup>ER</sup> :**

La convention de financement des travaux désignée ci-dessus, est complétée dans les conditions fixées aux articles suivants.

**Article 2 : Objet de l'avenant**

Mise en souterrain ou dissimulation en façade des réseaux de communications électroniques en coordination avec les travaux d'intégration dans l'environnement des réseaux de distribution publique d'énergie électrique.

**Article 3 : Incidence financière de l'avenant sur la participation communale**

Le plan de financement correspondant aux travaux objets du présent avenant se décline comme suit :

Montant estimatif HT des travaux sur le réseau de télécommunications :	60 146 €
<b>Montant PARTICIPATION COMMUNALE (*) comprenant la TVA :</b>	<b>71 935 €</b>

*(\*) Le SMED13 émet deux titres de recette à l'attention de la commune : un titre de recette correspondant à la participation communale en matière de travaux, d'études et de CSPS ; un titre de recette correspondant à la participation communale en matière de frais de maîtrise d'œuvre assurée par le SMED13 (7% du montant des travaux).*

L'opérateur France Télécom assure l'étude technique préliminaire, la maîtrise d'ouvrage des travaux de câblage, de dépose des appuis non communs, et leur prise en charge financière.



**Article 4 :**

Toutes les clauses de la convention de financement des travaux demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

Fait à Salon de Provence, le 2 novembre 2009

Pour le Syndicat Mixte d'Energie des  
Bouches du Rhône



Le Président,  
Jack SAUTEL

Pour la Commune,

Le Maire,  
Maryse JOISSAINS-MASINI